la cgt france•tv Siège •1•2•3•4•5•Ô franceinfo:

# Préambule au CSE Siège 11 septembre 2019
# Une rentrée à l'offensive

## Réforme audiovisuelle, à qui profitera-t-elle ?

Au 2ème trimestre, la France était championne d'Europe dans la répartition des dividendes avec 51 milliards de dollars qui sont allés gonfler les poches déjà bien remplies des actionnaires au détriment des salaires, des retraites, des investissements utiles, comme les urgences hospitalières.

Ainsi peut-on craindre que le gouvernement, qui a multiplié les cadeaux aux grandes entreprises et aux plus riches, applique les mêmes principes pour paupériser un peu plus France Télévisions à l'occasion de la réforme de l'audiovisuel.

Hormis la création d'une holding regroupant France Télévisions, Radio France, France Média Monde et l'INA, avec en perspective de nouvelles économies d'échelle, rien n'a filtré des intentions du ministre sur l'audiovisuel public.

La nomination de ses dirigeants par les conseils d'administration marque de toute évidence une volonté très sarkozienne de reprise en main politique mais pour le reste, l'adressage publicitaire, la stratégie face aux plateformes Netflix et Amazon, la capacité de produire en interne, les seuils de détention des droits… rien ne dit que l'audiovisuel public sera concerné. On y voit surtout le moyen de redonner de l'air à TF1 et M6.

## FTV fait la une mais pas pour ses programmes

Dans ce contexte, France Télévisions semble vouée à faire des économies, encore et toujours. Le grand plan de 400 M€ d'ici 2022 continue de produire ses effets mortifères.

En attendant, l'arrêt de France Ô et France 4, la suppression du Soir 3 entrainent mécaniquement une évaporation de l'audience, même si Franceinfo, sans doute en raison des difficultés de BFM, connaît une première quinzaine favorable. Le 26 août, les syndicats de FTV ont appelé à la mobilisation unitaire pour dénoncer ce mauvais coup porté au pluralisme et nous aurons l'occasion de revenir sur l'après Soir 3 sur France 3.

Le transfert de la production déléguée de Télématin à FTV Studio et ses conséquences pour les nombreux collaborateurs, fidélisés depuis des années, priés au cœur de l'été d'aller se faire précariser ailleurs. Les sanctions prud'homales se sont accumulées contre la direction pour sa gestion sociale.

La surcharge de travail à Franceinfo atteint des limites inacceptables, avec des conditions de travail notoirement dégradées en raison des sous effectifs et de l'augmentation expo-nentielle du plan de charges. On pourrait y ajouter l'infographie, elle aussi soumise à rude épreuve. Ou les plateaux et régies du Siège après la suppression de Soir 3 et dans l'at-tente de l'arrivée de Paris Ile de France.

À ce propos, les salariés de Vanves ont reçu des courriers sidérants les menaçant à mots à peine couverts de licenciement au cas où ils refuseraient de signer leur avenant actant leur transfert au siège

Comment la direction peut-elle imaginer emmener les salariés dans ses projets avec de telles façons de faire ? Comment entend-elle restaurer de la confiance entre les salariés et leur encadrement si elle donne corps à toutes les craintes, tous les pires scénarios, voire les « plans cachés » redoutés par les salariés (cf la Fabrique, à Vanves, sur Télé-matin, au Soir 3) ? La transformation des pratiques managériales ne se décrète pas, elle se démontre par des preuves. On les cherche...

## Négocier l'avenir

Dans le même temps, le plan de départ rencontre un succès assez navrant, en particulier chez les seniors, usés par la déconsidération et le jeunisme ambiants.

La CGT rappelle l'engagement contenu dans l'Accord du 7 mai : l'obligation de négocier chacun des projets à venir afin de décider, au vu de leur réalité, les besoins de remplacement des partants.

Nous entendons démontrer très concrètement et par l'exemple l'impossibilité d'atteindre ces objectifs de suppression d'emplois fixés dans l'entre soi technocratique des cabinets ministériels.

Sauf à décider le rabougrissement de l'audiovisuel public et l'abandon de ses missions. Et dans ce cas la direction et sa tutelle peuvent être assurées que les personnels comme les publics, ne les laisseront pas faire.

Paris, le 11 septembre 2019

CGT France télévisions Siège
7, esplanade Henri de France ♦ Bureau V 2836 ♦ 75907 PARIS Cedex 15
cgt.siege@francetv.fr http://cgtftvsiege.reference-syndicale.fr/ 01 56 22 47 02 & 01 56 22 47 04